MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 27 JUIN 1851.

Première Page :—Mouvement en Allemagne, 2de Partie.—ANGLETERE : Bill Penal.

Feuilleton :—Le Montagnard ou les Deux Républiques—1793-1848—(Première partie sur 1793,)—(Suite.)

La Saint Jean-Baptiste.

La célébration de cette solennité nationale a été belle, éclatante et joyeuse à ce point qu'un froid programme n'en donnerait point une idée, et qu'il faut presque renoncer à la décrire. Les organes de la presse anglaise de cette ville s'accordent à reconnaître que cette dernière fête du 24 juin a effacé en splendeur celles de toutes les années précédentes depuis sa fondation. Le rassemblement de Canadiens qu'elle a attirés sous ses bannières a été considérable, immense: la population canadienne y était dignement représentée. La procession se forma à sept heures et *demie du matin, rue Ste. Catherine.* Elle opéra son départ à huit heures et quart et défila successivement par les rues Visitation, Ste. Marie et Notre-Dame, procédant jusqu'à l'église paroissiale, et présentant l'ordre qui suit :—Le drapeau britannique en tête, puis le corps d'orchestre de St. Henri ; les élèves des Frères des Ecoles Chrétiennes, bannières et drapeaux ; la congrégation de St. Michel, les Pompiers canadiens, avec musique, bannière et drapeaux. L'Institut-Canadien, la Société de Tempérance, Section Saint-Joseph et Section St.-Jacques, avec bannières et drapeaux, le corps de musique de la Tempérance, avec la bannière principale ; l'association St. Jean-Baptiste, par section, allant quatre de front ; les sections St. Antoine, St. Laurent et Ste. Marie ; les élèves des collèges de Montréal et de Ste. Marie, avec musique et drapeaux ; la bannière du commerce, section de la ville ;—le Comité de Régie de la St. Jean-Baptiste, les Percepteurs, les Secrétaires, les Médecins, les Trésoriers et le Président, accompagné de son prédécesseur et des vice-présidents.

Plusieurs rues avaient été richement pavoisées. La *Minerve* publie les noms de MM. Dufresne, Berthelot, Cusson, Simard, Hurteau, Allard, Labelle, Paré, Bleau, Montreuil, le Dr. Deschambault, comme ayant contribué aux décorations qui ajoutèrent au brillant de la fête à laquelle un beau jour prêtait son éclat, et l'exécution des diverses compagnies musicales un attrait universellement goûté. Nous pourrions en appuyant sur bien des détails dignes d'attention, essayer une description plus ample de notre sujet ; nous n'oublierions point en ce cas de rappeler le ravissant coup-d'œil que présentait en particulier la nombreuse suite des élèves de la Doctrine Chrétienne dont les vêtements bleus et les couronnes de roses charmaient les regards; mais il nous faut arriver de suite à la partie religieuse de la fête, qui, cette fois, en a été à double titre la plus intéressante. Au milieu de cette église embellie de festons et de verdure, dans la nef de laquelle figurait l'arbre national, la voix éloquente du curé de St. Jean Dorchester a pénétré l'âme de ses auditeurs des sentiments dont lui-même animait ses paroles. Nous ne faisons pas un éloge du discours de Messire La-Rocque, nous ne pouvons qu'en essayer une imparfaite analyse.

Le prédicateur prit pour texte l'exclamation de Balaam, à la vue de la beauté d'ordre et et de discipline que présentait la disposition des douze Tribuns dans le Désert, alors qu'au lieu de les maudire selon le désir de Balac, il bénit les enfants de Jacob, en s'écriant : "*Que vos tentes sont belles et vos pavillons magnifiques, ô Israël!*"--Puis il fit dans son exorde, l'éloge de la pompe et de la solennité déployées à la fête nationale de St. Jean Baptiste ; et de cette imposante assemblée (elle se composait d'environ 10.000 personnes), où l'on voyait les hommes de tous rangs, de toutes les conditions, de tous les âges, réunis et confondus au pied des autels, pour rendre hommage à leur foi et faire honneur à leur nationalité.... La splendeur et la magnificence de de ces longues files qui venaient de se dérouler et d'envahir les portes de la vaste basilique, présentaient, dit-il, un spectacle si enchanteur, que si quelque spectateur étranger à notre origine s'était trouvé sur leur passage, il n'aurait pu s'empêcher, quelque fussent ses dispositions envers les Canadiens, d'admirer la beauté de leur fête, d'être saisi des mêmes transports que le prophète à la vue des enfants d'Israël. Et, après avoir félicité les Canadiens de leurs sentiments religieux, qui les ralliaient ainsi dans le temple, il dit qu'il allait parler avec cette liberté dont usait autrefois St. Jean Baptiste, et que son entretien allait rouler sur quelque sujet propre à resserrer les liens qui unissent les Canadiens entre eux.

Et d'abord, que s'est-on proposé en établissant l'Association St. Jean Baptiste? Unir les Canadiens entre eux ; leur procurer l'occasion de se connaître pour mieux fraterniser, et promouvoir par toutes les voies possibles leurs intérêts nationaux ; ce sont là quelques-uns des dignes motifs et des nobles sentiments qui animèrent ceux qui les premiers conçurent l'heureuse idée de réunir tous les Canadiens *en une grande Association*, à propos de la solemnisation de leur fête nationale.

On ne pouvait rien faire de plus à propos que de travailler à unir les Canadiens entre eux, afin de les rendre assez forts pour sauvegarder le bonheur et le bien-être dont il jouissent dans leur état de société... Ils y possèdent, ce semble, tous les éléments dont se compose le vrai bonheur des peuples comme des individus : le repos de l'âme, la paix du cœur, les affections pures de la famille, l'esprit de religion véritable, les mœurs publiques douces et paisibles, des rapports de société pleins de bienveillance et d'urbanité, des procédés marqués au coin de l'honnêteté, une disposition générale à fraterniser..... Le Canadien possède autant que nation quelconque sous le soleil, la culture ou l'éducation du cœur ; son intelligence est passablement initiée aux beautés des arts et des sciences... Il possède, en un mot, toutes les sources du vrai bonheur, qui consiste dans les jouissances morales, intellectuelles et sensibles. Et c'est une belle compensation pour les quelques avantages matériels, qu'il n'a point à la vérité, mais dont il ne tiendrait qu'à lui de se mettre bientôt en possession.... Il ne faudrait pour cela qu'une volonté déterminée, de l'union et quelques sacrifices .. Avec de la vertu, un travail actif et persévérant, le Canadien, de quelque état ou condition qu'il soit, peut se procurer une somme de bonheur suffisante pour tout homme qui n'oublie point que la vie présente est un voyage, un pays étranger, où ce serait folie de vouloir se constituer une *Cité permanente*,—et agissant selon le précepte de l'Evangile, qui ordonne de chercher avant tout le royaume de Dieu et sa justice....

Et c'est ainsi que pense et agit un vrai *Jean-Baptiste*—tout en sachant qu'il n'est nullement défendu de chercher à exceller en arts, en métiers, en commerce, en industrie ; que le travail du chrétien n'est pas nécessairement frappé de stérilité ; qu'il est bien permis d'acquérir et de posséder des richesses pour en jouir avec tempérance et modération.....Et c'est pourquoi ce vrai *Jean Baptiste* cherche à établir l'union entre les Canadiens, pour qu'ils conservent ce qu'ils possèdent de bonheur, et les engage à adopter la ressource du travail et de l'industrie pour y ajouter encore, autant que possible. Mais ce vrai *Jean Baptiste*, il reconnait que pour l'efficacité et la prospérité de ses travaux, il lui faut le secours du Ciel. En conséquence, quand il invite tous ses frères à se former en Association, il veut qu'ils n'oublient point qu'ils sont chrétiens ; que sans leur religion, ils ne pourraient rien et ne seraient rien ; et que, pour rendre leur union efficace, il n'ont plus d'autres points de ralliement qu'autour de leurs autels ; que s'ils veulent demeurer Canadiens, il leur faut demeurer catholiques et sincèrement attachés à leur religion qui seule leur a jusqu'ici conservé leur type, leur caractère particulier, qui les a empêchés de périr en se dispersant à travers les autres races.....

Parmi les Canadiens, l'élément religieux catholique donne à l'individu comme à la famille un cachet de spécialité que rien ne saurait remplacer. Cet élément religieux se retrouve en égale proportion et dans les mœurs publiques et dans les mœurs privées ;.. seul il a élevé des monuments qui puissent être considérés comme nationaux ;... seul il a conservé les ressources et les moyens d'éducation ;... il s'est incorporé avec le Canadien et ses intérêts depuis l'établissement des premiers colons en ce pays..... Et que resterait-il de ce que nous aimons tant à chérir, comme notre humble nationalité, si l'on en faisait disparaître tout-à-coup cet élément religieux, qui seul nous a donné et conservé nos idées, nos mœurs, nos coutumes et nos traditions de famille, nos monuments, notre physionomie, nos habitudes individuelles et nationales... Qui nous a bâti ces beaux Colléges, que l'on aperçoit d'espace en espace, ornant la surface du sol canadien, où les jeunes gens reçoivent une éducation élevée et solide ?....C'est à cet élément religieux, à la religion toute seule que nous sommes redevables de ces autres établissements d'éducation où la femme Canadienne va dans sa jeunesse, se former, dans le silence et la modestie, sur le type de la femme forte, peinte au Livre de la Sagesse, pour devenir ensuite l'épouse que Dieu donne dans sa bonté à *l'homme qu'il veut rendre heureux. C'est* la religion toute seule qui nous a donné nos beaux hospices de charité, ces pieux asiles où toutes les misères humaines trouvent un secours, une consolation, un remède. Et ces anges terrestres qui gardent leurs douces formes de femmes pour aller autour du lit du malade, prier au chevet du mourant, nourrir et vêtir l'orphelin, ou l'enfant abandonné, prendre soin de l'infirme, etc., etc.! qui les a formés à une abnégation si parfaite, à un dévouement si sublime !! Qui a donné aux respectables habitants de nos campagnes ces mœurs douces et paisibles—cette figure épanouie—cette expression de calme et de paix qui frappent l'étranger observateur et sans préjugés, si ce n'est la religion, et la religion toute seule ? etc., etc.,... Enfin je demanderai si, sans la religion, nous aurions quelques monuments que nous puissions regarder comme à nous en particulier, et appeler nationaux ! etc., etc.

C'est assez, sans doute, pour démontrer ce que le peuple canadien doit à sa religion et ce qu'il serait sans elle. Et, Dieu en soit béni ! jusqu'ici il a su reconnaître ses services et ses bienfaits.... Le prédicateur observa ici, en peu de mots, qu'il y avait pourtant quelques exceptions à ces sentiments d'amour et de gratitude et rappela ces quelques voix aiguës qui venaient pousser des cris discordants au milieu de l'harmonie du concert de louanges et de remerciements de leurs compatriotes, et qui fesaient entendre contre cette religion l'odieuse et injuste accusation d'*arrêter les progrès!! De ne faire que des peuples pauvres et sans industrie!!* Tel était le refrain qu'un petit nombre d'individus avaient appris du matérialisme et de l'impiété. Sans entreprendre la tâche superflue de les réfuter, il les mit au défi de justifier leurs basses insinuations et de prouver un seul fait qui indiquât que la Religion, en Canada surtout, ait jamais apporté quelque obstacle au progrès des arts, des sciences et de l'industrie... Elle les a, au contraire, toujours et partout favorisés de toute son influence et de tous ses moyens... et elle serait prête à bénir avec effusion le jour où nous commencerions à vouloir avec persévérance et énergie, utiliser notre éducation et exploiter toutes nos ressources intellectuelles et physiques.

Le prédicateur observant avec quel bienveillant intérêt, avec quelle religieuse attention on l'avait écouté, dit qu'il croyait inutile de pousser plus loin ses développements, puisqu'il pouvait ôser se flatter d'avoir déjà opéré la conviction. Il résuma donc tout son discours, dans une péroraison destinée à renouveler et à perpétuer les impressions qu'il venait de produire. Oui, dit-il, il me semble que, quelque puisse être l'avenir réservé à notre cher et bien aimé pays, vous désirez perpetuer aussi longtemps que possible, vos institutions, votre langue, vos coutumes de famille, vos mœurs publiques et privées, etc., etc., puisque cela seul constitue votre nationalité... Mais toutes ces choses, auxquelles un sentiment inné chez les Sauvages incultes comme chez l'homme civilisé, nous rattache comme à l'existence même, nous échapperaient bientôt, si nous cessions de les mettre sous la tutelle protectrice de la religion : la muraille s'écroule quand elle a perdu son ciment ; les branches sèchent quand le tronc n'y envoie plus de sève; il y a suffocation quand l'air ne pénètre plus aux poumons. L'attachement à notre foi, la pratique de nos devoirs religieux, c'est le ciment, c'est la sève, etc., de notre nationalité. Hélas! que de cendres, que de ruines nous apprennent, dans l'antiquité comme dans les temps plus modernes, que la prospérité matérielle et les progrès de l'industrie ne sont pas des garanties de vie pour les nations. Attendons un peu, et peut-être la colère de Dieu soufflera-t-elle sur quelques nationalités maintenant orgueuilleuses et puissantes, pour en faire ce que le vent fait de la poussière.—Pour nous donc, soyons toujours fidèles à notre religion, et nous pourrons, malgré tout, espérer une vie durable, etc., etc., etc.

Le prédicateur, en descendant de la chaire, parut avoir satisfait à l'attente de son auditoire et l'avoir favorablement impressionné par tout ce qu'il venait de dire.

Parlement Provincial.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE.

(Rapport Télégraphique.)

Toronto, 24 juin.

Hier M. H. J. Boulton succéda à M. Price (sur les résolutions de celui-ci touchant les Réserves) et présenta un amendement. Eu égard à l'espace de tems considérable qu'exigerait la mise en pratique des résolutions de M. Price, il (M. Boulton) proposa l'adoption d'un moyen nouveau et plus expeditif, lequel consistait à préparer un bill exprimant le vœu de la province, avec une clause suspensive pour en différer l'application jusqu'à ce qu'il eût été sanctionné par un Acte Impérial. Boulton parla un peu longuement à l'appui de sa manière de voir, et soutint qu'elle était la plus efficace et la plus convenable à suivre. Il croyait que les Réserves avaient causé un tort réel à l'Eglise d'Angleterre. Il dit que le Clergé d'Angleterre était zélé, vertueux et instruit, et que ses doctrines étaient pures, mais que ces misérables Réserves, en dépit de ces avantages, avaient excité contre elle au loin la haine.

M. C. Hopkins seconda cette motion, et fit au soutien un récit abrégé de l'histoire des arrangements existants sur le sujet des réserves.

M. Morrison voterait pour l'amendement si l'hon. membre pour Norfolk voulait y insérer cette partie de la motion originale contenant des remerciements à Sa Majesté pour sa généreuse réponse à l'adresse (de la Chambre).

M. H. J. Boulton consent à cela.

M. Notman voterait pour l'Amendement, et si l'agitation doit se continuer, la responsabilité en retombera sur l'Angleterre, non sur le Canada.

M. Hincks soutint que la marche suivie par l'hon. membre pour Norfolk, était calculée pour lui faire manquer son but. La question à l'égard du Parlement Impérial était de savoir si la question (des Réserves) serait ou non réglée en Canada. Il continua pour démontrer qu'un tel mode (celui proposé par M. Boulton) embarrasserait le Gouvernement Impérial.

M. Baldwin prétendit que l'amendement proposé tendait simplement à causer de l'embarras, et que la Chambre s'inculperait elle-même de folie en ayant adopté un procédé l'an dernier, et cette année un autre.

M. Robinson fit voir que M. Baldwin avait changé d'avis, et il lut un extrait d'un discours de ce dernier en 1846, dans lequel il censurait fortement le renouvellement de l'agitation au sujet des Réserves, et prédisait une lutte furieuse comme devant s'ensuivre. Il demanda pour quelle raison un sujet aussi orageux serait-il maintenant discuté à la veille des élections générales. La raison était qu'ils (les ministres) ne s'effrayaient pas des suites, et qu'ils éprouvaient le besoin de quelque agitation pour se maintenir à leur poste.

M. Richards répliqua en soutenant que M. Baldwin était conséquent au point de vue de son discours de 1846, attendu qu'il parlait à cette époque à l'encontre de la motion de l'hon. membre pour Toronto, qui tendait à attribuer à l'Eglise d'Angleterre le contrôle sur le superflu de ses réserves.

M. Sherwood parla d'une manière générale contre la dérogation aux arrangements existants, et prétendit qu'une agitation sur cette matière produisait une impression telle qu'elle romprait la connexion entre ce pays et la métropole.

M. Price et d'autres membres dirent que l'amendement de M. Boulton n'aurait d'autre effet que de favoriser l'annexion. L'amendement fut mis aux voix, et perdu. Pour: 5 ; contre. 52. MM. H. Boulton, Ferguson Hopkins, Mackenzie et Notman, votèrent seuls pour l'affirmative. Le débat fut ajourné à mercredi (25) :

Ce soir, M. McDonald (de Kingston), proposa la formation d'un comité devant s'enquérir au sujet de la Commission du Pénitentiaire.

Séance du 25 juin.

Le débat au sujet de la Commission du Pénitentiaire s'est continué quelque temps hier soir. Dans le cours de la discussion, MM. McDonald (de Kingston), et Smith (de Frontenac) accusèrent MM. Brown et *Bristow* d'avoir tenu des procédés inconvenients, et d'avoir conduit d'une manière peu convenable leur enquête.

MM. Baldwin, Richards, Lafontaine et Hincks leur répliquèrent d'une manière générale.

M. Richards soutint que cette Commission avait donné pour résultat une économie d'argent pour la Province, attendu que les dépenses (du pénitentiaire) qui antérieurement s'étaient élevées annuellement à £16,000, étaient maintenant réduites à £5,000 seulement.

Sur cela, M. Smith dit qu'il était aisé de tenir compte de cette différence, puisqu'antérieurement on érigeait des constructions au pénitentiaire, et qu'il n'y en avait plus à faire maintenant.

M. Sherwood demanda pour quelle raison on refusait de permettre une investigation, vu que MM. Brown et Bristow la reclamaient.

M. Baldwin nia qu'ils l'eussent demandée.

M. Sherwood lut des extraits du *Globe* et du *Pilot* à l'appui de son assertion.

M. Baldwin dit qu'il était absurde de supposer qu'aucun gouvernement dût prendre une initiative sur la foi d'écrits anonymes publiés dans les journaux.

La motion de M. Mc Donald pour la formation d'un Comité fut definitivement perdue, sur une division de 22 voix en faveur de la motion, et de 29 contre.

M. Gugy donna avis touchant un Bill pour prévenir le mal résultant de l'impression et de la publication des journaux et pamphlets, et d'autres papiers de ce genre, de la part de personnes inconnues en Canada.

M. Christie donna avis de la demande d'une enquête au sujet du Ministère, dans le but de constater s'il s'est agi d'une coalition entre le Cabinet et l'Opposition ; et si la charge de Président du Comité sur les chemins de fer ou toute autre office de genre analogue a été offert par le gouvernement à Sir A. N. Mc Nab.

M. McKenzie donna avis d'une motion tendant à référer au comité nommé sur le bill touchant l'élimination des représentants de leurs sieges en certains cas, les dernières paroles prononcées par Sambrocer, contenant sa declaration sur le point de savoir qui était ou n'était pas coupable de trahison, et devait, en conséquence, être disqualifié, être inhabile à tenir aucun emploi de confiance.

M. Badgley introduisit un bill pour amender la loi du jury du Bas-Canada.

Les estimés furent soumis à la chambre, et la chambre se forma en comité pour subsides. Il fut passé une résolution déclarant qu'il était expédient d'accorder à Sa Majesté une somme supplémentaire, qui fut à l'instant spécifié.

Le total de la dépense est évalué à	£657,342
Le revenu	751,625
Les comptes pour travaux publics se montent à	186,580

Il y a, entr'autres, les items qui suivent touchant le Bas-Canada :

---

victimes, et étouffer dans la mort les murmures comme les gémissements.

Les principales dispositions de l'attaque frappaient sur trois points importants :

Envahir le temple pour enlever les prisonniers ; mettre en arrestation les membres du comité de salut public, forcer les portes de la conciergerie et allumer le flambeau de l'insurrection révolutionnaire contre la révolution elle-même. Mais Dieu, dans sa suprême volonté, n'avait pas encore marqué cette nuit pour l'expiation et la vengeance; les héros de la république n'avaient pas encore assez amassé de crimes sur la tête, il fallait que leur immolation fit monter au ciel un cri général de reconnaissance envers Dieu. Continue, continue encore quelques mois ton rôle de martyre résignée, pauvre Jeanne! laisse verser une à une les gouttes de ton précieux sang, holocauste humain; chaque tête qui tombe est un pas vers la délivrance.

L'ange protecteur avance, tenant de la main droite le glaive foudroyant de la justice éternelle, et les Philistins seront écrasés sous les débris de leurs idoles impies et sanguinaires.

En traçant ces lignes à plus d'un demi-siècle de distance de ces funèbres jours, le cœur bat d'une émotion immense, la pensée tressaille, délivrée et radieuse, et la plume de l'écrivain voudrait devancer l'aile du temps.

Que de nobles cœurs pourtant en mourant, ont désespéré de la patrie !

La nuit était venue, séchant de sa froide haleine, sur le pavé sanglant, les traces de ce premier suicide des peuples ; et la joie semblait avoir emporté avec lui le tumulte des pensées et le murmure des voix.

Le marquis De Savernay, enfermé avec le comte De Montmaur, le général Dillon, le baron de Bellegarde et trois autres cœurs fermes et dévoués, qui devaient être à la fois dans l'action la tête et le bras, arrêtaient les dernières dispositions de l'attaque.

Le vieux gentilhomme sentait en lui ce léger tressaillement intérieur qui s'empare de nous le jour des grands événements, mais aussi ce calme résolu qui purifie le cœur.

Dans deux heures, dit le marquis en se levant, notre destinée sera dans la main de Dieu.

Puisse le spectacle de tant de lâches et infâmes attentats, dit le général Dillon, avoir enfin éclairé l'esprit du peuple ! Je n'espère pas le succès, mais j'aspire au combat, ajouta-t-il d'une voix amère.

Aujourd'hui, dit le marquis, c'est la vie qui sépare, c'est la mort qui réunit. Il ne s'agit plus d'espérer, il s'agit de combattre, car chaque jour nous enlève la foi en nous-mêmes et avec elle l'espérance qui est la force et l'énergie..

Sa voix si mâle et si ferme pendant qu'il parlait, semblait mouillée de larmes.

Jusqu'au dernier jour, continua-t-il, j'ai conservé cette foi pure et intacte ; j'en ai semé les étincelles sur la France, et toutes se sont éteintes une à une dans le sang. La trahison du comte de Verrant nous a porté une blessure mortelle ; sans nul doute un de nos agents a été arrêté ce matin ; car on ne l'a plus revu. En attendant plus longtemps, nous partirions tous ainsi ; le moment nous seconde.

Oui, dit le comte de Montmaur, l'hésitation serait notre ruine certaine.

Dillon jeta son manteau sur ses épaules :

Allons, dit-il, nous pousserons ce soir le vieux cri de la France : *Mont-joie, et Saint-Denis* ! Tout est bien convenu : vous, marquis, au temple ; vous, comte de Montmaur, à la conciergerie ; deux d'entre vous, messieurs, iront aux Carmes et au Luxembourg, tandis que les autres parcourront les différents quartiers, soulèveront les esprits au nom de nombreux massacres, et sèmeront l'agitation sur tous les points afin de diviser les forces de nos ennemis ; moi, si Dieu m'est en aide, j'aurai en mon pouvoir, avant le lever du jour, les principaux membres du comité de salut public.

Tous se serrèrent la main et se séparèrent.

Dans la pièce voisine étaient Baptistin et Crépeaux, fidèles soldats de garde. Tous deux, le visage pâle, agité, s'entretenaient bas lorsque le général Dillon qui sortait le premier ouvrit la porte. Cette partie était obscure, ce qui fit que nul ne put remarquer l'altération de leurs traits. Baptistin disait :

Moi avec monsieur le marquis, toi là-bas.

Crépeaux inclina la tête affirmativement, et, comme le comte de Montmaur allait sortir, il s'approcha de lui :

Monsieur le comte, dit-il à voix basse, veut-il me permettre de l'accompagner dans l'expédition de ce soir.

Et, tout en parlant, il mettait son doigt sur sa bouche.

Le comte de Montmaur se retourna :

Certainement, mon brave Crépeaux. Qu'y a-t-il donc ?

Il y a, monsieur le comte, ajouta le serviteur d'une voix plus basse encore que Mlle. de Savernay a été arrêté ce soir et qu'elle est à la Conciergerie.

Je te comprends, Crépeaux, viens !

Crépaux alla serrer la main de Baptistin :

Ils me tueront, Monsieur Baptistin, lui dit-il dans le creux de l'oreille, où je la sauverai ; chacun à son tour.

Le vieux serviteur avait les larmes aux yeux. Il embrassa Crépeaux.

Tout le monde était parti Le marquis de Savernay était seul. Au moment de rentrer dans la salle où s'était tenu le dernier conciliabule, il aperçut Baptistin debout dans l'ombre. Il alla à lui et lui tendit les mains avec cette effusion de cœur qui fait que dans chacune d'elle il y a une partie du cœur.

J'ai idée, lui dit-il, que c'est aujourd'hui mon dernier jour ; toi, si tu le peux, tâche de ne pas te faire tuer ; tu veilleras sur Jeanne jusqu'au retour d'Henri, et tu l'embrasseras, mon vieil ami, comme je t'embrasse maintenant.

Et le marquis serra Baptistin dans ses bras comme il eut fait d'un frère. C'était un spectacle touchant que ces deux têtes blanches ainsi l'une près de l'autre et se disant adieu. Le vieux serviteur avait les yeux pleins de larmes.... Pauvre père, dit-il en regardant s'éloigner le marquis de Savernay ; épargnons lui, du moins, cette immense douleur...

Une heure après, tous deux sortaient ; la nuit était noire...

Petit-Pierre avait attendu toute la journée à l'endroit indiqué ; mais il n'avait rencontré personne...

Nuit fatale et funèbre !...

Le pauvre enfant, fils d'un roi, livré à l'implacable cruauté de son geôlier, qui semblait avoir reçu des bourreaux de la France, l'épouvantable mission de tuer son intelligence par le cynisme, et son corps par les tortures, put bien entendre les cris impuissants d'un combat monter comme un écho sans force jusqu'au sommet de la tour... Mais, souleva-t-il seulement la tête sur son lit de douleur, le pauvre martyr ? sa pensée, étouffée par la continuité de la terreur, se réveilla-t-elle pour entendre les derniers cris de ses défenseurs massacrés ? et toutes ces âmes fidèles, en remontant vers le Ciel, lui soufflèrent-elles un dernier mot de résignation ?...

Le lendemain, huit heures du matin venaient à peine de sonner, qu'un homme enveloppé dans un manteau qui lui cachait le visage, entrait par la grille de la grande cour du palais de justice. Cet homme ne se préoccupait nullement que chacun détournait la tête pour examiner le citoyen assez frileux pour se chaffrer ainsi au mois d'avril. Heureusement qu'il faisait un vent froid et que des nuages gris cachaient le soleil.

(A continuer.)